



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

ARRÊTE n° 2025 – 138 du 09 octobre 2025

Fixant la liste d'aptitude des examens professionnels pour l'accès au grade d'adjutant par avancement de grade du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale au titre de l'année 2025

Le Président du Centre de gestion et de formation

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 31 ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC / 1775 / DIRAJ / BAJC / du 17 décembre 2015 fixant modifié les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévus aux articles 14, 15 et 16 de l'arrêté n°1118/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC 20 DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025 portant dispositions relatives aux examens professionnels et aux concours ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°05-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2025 à 2027 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°11-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement général des concours et des examens professionnels du CGF ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°15-2025 du 18 mars 2025 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2025 des examens professionnels pour l'accès au grade d'adjutant du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2025-083 du 20 avril 2025 modifié portant ouverture au titre de l'année 2025 des examens professionnels pour l'accès au grade d'adjutant du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale ;

- Vu** l'arrêté du président du CGF n°2025-103 du 1^{er} août 2025 portant nomination des membres des jurys des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2025 pour l'accès au grade d'adjudant du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion du jury du 09 octobre 2025, déclarant admis sur la liste d'aptitude les candidats ayant obtenu les unités de valeur requises et remplissant les conditions pour l'accès au grade supérieur.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté au titre de l'année 2025, pour l'accès au grade d'adjudant relevant du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité civile », sont déclarés admis sur la liste d'aptitude par ordre alphabétique.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française, sur le site internet du Centre de gestion et de formation et affiché dans les locaux du Centre de gestion et de formation.

Article 4 :

Le directeur général des services du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs, ainsi qu'au Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Fait à Papeete, le **09 OCT. 2025**

Le président
M. René TEMEHARO-PAHUIRI





Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

ANNEXE DE L'ARRÊTÉ N° 2025-138 DU 09 OCTOBRE 2025

EXAMEN PROFESSIONNEL CADRE D'EMPLOIS « APPLICATION » (Catégorie C) SPECIALITE « SECURITE CIVILE » - SESSION 2025 -

LISTE DES CANDIDATS ADMIS SUR LA LISTE D'APTITUDE PAR L'OBTENTION DES UNITÉS DE VALEUR ET REMPLISSANT LES CONDITIONS POUR L'ACCES AU GRADE SUPÉRIEUR

Accès au grade d'adjudant par avancement (24 candidats)

Conformément aux articles 10 et 13 de l'arrêté n° HC / 1775/ DIRAJ/BAJC du 17/12/2015 modifié, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats admis. Sont déclarés admis, les candidats ayant obtenu les unités de valeur requises et remplissant les conditions pour l'accès au grade supérieur.

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
14945	ALEXANDRE	Apera	Steeve
14989	APIU	Stevens	Matua
14959	COENYE	Mathias	Lucien, Charles
14925	DARPHIN-MAIHI	Pascal	Nonoha
14979	DEANE	Freddy	Teiva
14935	ELLACOTT	Teriimahiti	Ninahere, Marc, Larry, Faatauhi
14952	GRÉE	Lucien	James, Jacques, Tevaiora-I-Te-Fana, Mikaël
14946	HANERE	Valentin	
14927	HIRO	William	Aroarii
14923	HOATA	Haamoe	Aldo
14965	HOLMAN	Heitz	Vahio
14941	IHORAI	Simeon	Temahahe
14936	LETERRIER	Christophe	Moana, Jean-Alfred
15002	OOPA	Pouvanaa	Doly, Temanava, Jonhatan

Suite de l'annexe de l'arrêté n° 2025-138 du 09 octobre 2025 fixant la liste des candidats admis sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'adjudant par avancement.

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
14938	PAHEROO	Tuana	Boowie
14986	PAITIA	Fernand	Georges
14964	POIA	James	Helamana
14985	ROMANET	Moana	David, René
14934	TAUTU	Thomson	Yannick
14975	TEMATAFAARERE	Georges	Tagihia
14939	TEPA	Raimana	Nicolas
14921	TETUAITEROI	Germain	Teaue
14922	TETUANUI	Teiva	
14924	VIRASSAMY	Matahiarii	James, Ariitetoofa, Teddy, Yashimi